Initiative locale

Monteux (Vaucluse)

Rythmes scolaires à Monteux : un modèle à suivre

Située dans le département du Vaucluse, Monteux a adopté pour cette rentrée 2013 les nouveaux rythmes scolaires pour les 1440 élèves de la commune, regroupés dans 6 écoles publiques et 1 école privée sous contrat. La mise en œuvre de la réforme s'est déroulée dans une large concertation (inspecteur de l'éducation nationale, directeurs d'école, parents d'élèves, agents municipaux, associations) et se traduit par un projet éducatif territorial favorisant la réussite des enfants. A l'heure où de nombreuses petites villes réfléchissent déjà à la rentrée 2014, le modèle montilien est une vraie source d'inspiration.

Le respect des rythmes biologiques de l'enfant

Le but de la réforme étant de favoriser la réussite de tous les enfants, la nouvelle journée type est plus allégée. Les enseignements se déroulent de 8h30 à 11h30, et de 13h30 à 15h45. Afin de ne pas perturber l'organisation familiale, les horaires d'accueil restent inchangés (7h30-18h30). Le mercredi matin, l'enseignement se termine à 11h30. Le centre de loisirs fonctionne de 11h30 à 19h30. Sinon, dans chaque école, une garderie gratuite est prévue jusqu'à 12h30. Les activités proposés de 15h45 à 16h45 sont très variées et devraient permettre aux enfants d'exprimer et de développer leur créativité. Quatre domaines d'activités sont proposés : activités manuelles, artistiques et culturelles (dessin, danse africaine...) ; activités sportives et de pleine nature (judo, tennis, escrime...) ; activités d'ouverture sur le monde (informatique, médias, ...), et un accompagnement à la scolarité en vue de l'autonomie de l'élève, variable selon l'âge et le niveau de l'enfant.

Gratuité des nouvelles activités péri scolaires

Le développement des publics effectivement touchés par l'offre éducative est fondamental pour la ville de Monteux. C'est pourquoi, la commune a choisi la gratuité des activités comprises entre 15h45 et 16h45. Cela est notamment possible grâce au bénévolat des associations culturelles et sportives et au recrutement d'une trentaine d'emplois d'avenir et de vacataires. Les activités se dérouleront principalement dans les écoles ou dans des salles polyvalentes. Un plan de formation complet pour les directeurs de structures périscolaires, les animateurs et les associations partenaires est proposé par les CEMEA-PACA.

Le dispositif sera évalué régulièrement pour apprécier son impact sur les élèves.

« La commune a choisi la gratuité des nouvelles activités périscolaires. »

Christian GROS, Maire de Monteux